



**Sixième réunion d'information de la Cour pénale internationale à  
l'intention du corps diplomatique**

**Recueil de déclarations**

**\*La version prononcée fait foi\***

**La Haye, le 23 mars 2006**

## Philippe Kirsch, Le Président

Excellences, Mesdames et Messieurs.

Soyez les bienvenus à la sixième réunion d'information de la Cour pénale internationale à l'intention du corps diplomatique. Ceci est la première réunion d'information à l'intention du corps diplomatique à être tenue dans la Salle de Conférence récemment ouverte. Comme vous pouvez le voir, notre espace est limité. Je vous remercie de votre compréhension du fait qu'il nous ait été demandé de limiter le nombre de personnes par délégation.

Nous avons mis en place ces réunions d'information afin de fournir aux États des informations actualisées entre les sessions de l'Assemblée des États parties, et pour vous offrir la possibilité de communiquer directement avec les responsables de la Cour. Il est important pour nous de maintenir et de bâtir à partir de cette communication. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous sommes également ouverts aux suggestions concernant l'amélioration du format de notre communication; Autant en ce qui concerne les réunions d'information que le document d'information que vous avez reçu plus tôt cette semaine. Ce document vous donne une mise à jour sur la Cour en général et sur les développements récents qui affectent ses différents organes : la Présidence et les Chambres, le Bureau du Procureur et le Greffe, de même que le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties. Pour cette raison, je limiterai ma propre intervention à quelques sujets auxquels les États ont prêté un intérêt particulier.

Je voudrais cependant rappeler auparavant que la Cour pénale internationale a atteint une nouvelle phase de ses opérations. Lundi, le 17 mars, la Chambre préliminaire I a levé les scellés dont faisait l'objet le mandat d'arrêt délivré contre M. Thomas Lubanga Dyilo pour la commission présumée de crimes sur le territoire de la République démocratique du Congo depuis le mois de juillet 2002. Le jour même, M. Lubanga était arrêté et placé sous l'autorité de la Cour. M. Lubanga doit répondre d'accusations de crimes de guerre, à savoir d'avoir procédé à la conscription et à l'enrôlement de force d'enfants de moins de quinze ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités. Durant l'audience de première comparution de M. Lubanga, tenue le 20 mars, la Chambre préliminaire I a fixé au 27 juin 2006 la date de l'audience de confirmation des charges, date soumise à toute évolution des procédures judiciaires. Le procureur et le greffier vous donneront plus de détails concernant ce développement.

Grâce à la coopération reçue lors de l'arrestation et du transfert de M. Lubanga, la Cour sera en mesure de commencer des procédures judiciaires. La Cour est pleinement préparée pour cette phase de ses activités. Je dois ajouter que cinq mandats d'arrêt ont également été délivrés pour des crimes commis en Ouganda depuis 2002. Les personnes faisant l'objet de ces mandats d'arrêt sont toujours en liberté. La Cour aura besoin de coopération pour leurs arrestations et leurs remises sous son autorité afin de commencer les procédures judiciaires.

Dans ce contexte, le volume des activités de la Cour étant en constante augmentation, le besoin de soutien pour ses activités l'est donc tout autant. Mes collègues et moi-même avons déclaré à de nombreuses occasions que pour mener des procédures justes, efficaces et le plus rapidement possible, la Cour avait besoin du soutien adéquat des États, des organisations internationales et de la société civile. Cela dit, nous reconnaissons que ce soutien dépend nécessairement dans une large mesure d'une bonne compréhension des activités, des objectifs et des besoins de la Cour. Nous

sommes conscient de l'importance de communiquer sur nos activités principales comme étant un moyen d'encourager ce soutien.

Je vous présenterai donc un bref aperçu de l'orientation que prend actuellement la Cour, notamment au moyen du plan stratégique que nous sommes en train de développer, et, dans ce contexte, du développement et la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée pour les relations extérieures, l'information publique y compris dans les situations sur le terrain. Le Procureur discutera des activités de communication extérieure de son bureau, et; Le Greffier vous fournira des informations concernant les activités du Greffe dans ce domaine. En l'absence de Medard Rwelamira, Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties, Renan Villacis vous présentera également une brève mise à jour des activités du Secrétariat de l'AEP.

La Cour prépare actuellement un ensemble d'objectifs prioritaires et de réalisations propres à concrétiser le projet du Statut de Rome et cette nouvelle a été accueillie avec satisfaction par l'Assemblée des États parties. Nous élaborons à cette fin un plan stratégique qui définira les objectifs de la Cour dans tous ses domaines d'action. Ce plan a pour vocation de couvrir et d'orienter l'ensemble des activités de la Cour. Il sera au besoin complété par des stratégies propres à certains organes. Ce plan est censé servir trois finalités : donner une orientation claire à la Cour, coordonner ses organes et renforcer son efficacité.

Les principaux dirigeants de la Cour ont adopté une première version du plan. Bien que comprenant un aperçu des dix prochaines années, celle-ci est essentiellement axée sur les trois ans à venir. Le plan définitif s'articulera vraisemblablement autour des grands thèmes suivants : les activités principales de la Cour, à savoir les enquêtes, les poursuites et les procès ; le rôle primordial des activités d'appui et de la coopération ; le personnel et les procédures de gestion.

Nous discuterons en avril de l'état actuel de nos travaux avec le Comité du budget et des finances (CBF). À l'issue de la réunion du CBF, nous engagerons des discussions avec d'autres acteurs extérieurs, notamment des représentants des États ainsi que le groupe de travail de La Haye. Le plan stratégique sera au cœur de nos discussions sur la Cour. Le plan définitif sera mis à disposition avant la prochaine réunion de l'Assemblée des États parties.

Le processus de planification stratégique passe notamment par la conception d'un modèle de capacité de la Cour. Ce modèle est un outil de simulation visant à faciliter la planification. Il met en corrélation les besoins en termes de ressources humaines et la charge de travail pouvant être accomplie par la Cour. Par exemple, il peut calculer le nombre approximatif d'employés nécessaires à la conduite d'un nombre défini d'enquêtes ou de procès. À l'inverse, il peut également servir à évaluer grossièrement le nombre d'enquêtes ou de procès que la Cour peut conduire avec un nombre déterminé d'employés.

Ce modèle peut aider la Cour de trois façons. Tout d'abord, en produisant différentes simulations, il peut proposer plusieurs options pour faciliter la prise de décision concernant la dimension globale de la Cour. Ensuite, il peut servir à déceler certaines insuffisances dans les activités de la Cour et à y remédier. Enfin, l'approche qui sous-tend le modèle aidera la Cour à justifier les demandes de crédits budgétaires et à mettre en lumière les répercussions des modifications budgétaires sur sa capacité à atteindre les résultats prévus.

Le modèle de capacité de la Cour est un outil vivant : il sera sans cesse amélioré et mis à jour au gré des nouvelles informations disponibles. Un rapport final sur cet outil sera présenté à l'Assemblée des États parties.

Dans le cadre de notre planification stratégique, nous nous sommes rendus compte de l'importance que vous attachez aux communications de la Cour, en particulier concernant les situations dans lesquelles la Cour est impliquée.

Nous sommes totalement d'accord : l'efficacité des communications externes de la Cour est essentielle à l'exécution de ses principales fonctions. La Cour a placé parmi ses priorités la formulation d'une stratégie intégrée portant sur les relations extérieures ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public parallèlement à ses travaux sur le plan stratégique. Je reviendrai sous peu à la définition de ces domaines d'activité. La première version a été achevée au mois de juin de l'année dernière.

La stratégie intégrée décrit une plate-forme commune pour les activités de communication externe de la Cour. Elle est complétée par des stratégies propres à des situations et projets précis. Cette stratégie est aussi un produit évolutif qui demande à être évalué et amélioré à la lumière de l'expérience et des leçons tirées. Nous avons reçu des commentaires de la part de divers experts en communication et remanierons la stratégie en fonction des échos et résultats recueillis l'an dernier.

La stratégie examine de façon approfondie le contexte dans lequel nous menons nos activités, notamment du point de vue des contraintes et des défis qu'il présente, mais aussi des points forts de la Cour et des occasions qu'elle peut saisir. Elle énonce en outre les messages fondamentaux et fournit des consignes de rédaction des messages, afin que nos communications soient les plus claires et précises possible.

Ainsi qu'il est défini dans la stratégie, les activités de communication de la Cour servent ses objectifs généraux de maintes façons : instauration et préservation de la coopération et du soutien en faveur de ses activités ; information du public sur les activités judiciaires de la Cour, impérative pour rendre une justice publique et transparente ; renforcement de l'influence de la Cour, contribuant ainsi à garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre.

Nous avons opté pour une approche *intégrée* de ce que nous appelons désormais les « communications externes » afin d'optimiser la cohérence et l'efficacité des rapports de la Cour avec le monde extérieur.

Nous avons créé un groupe permanent chargé des communications externes. Depuis l'été dernier, ce groupe se réunit en moyenne deux fois par semaine. Il est responsable de la mise en œuvre et de l'amélioration de la stratégie, de la coordination des messages et des activités ainsi que de la mise au point d'instruments complémentaires.

Le groupe coordonne et planifie les activités dans chacun des trois domaines définis dans la stratégie intégrée. Au chapitre des relations extérieures — soit le dialogue engagé par la Cour avec les États, les organisations internationales, les ONG et autres partenaires clés dans le but d'instaurer et de garantir soutien et coopération —, le groupe a supervisé la planification et la coordination des

délégations de la Cour à l'Assemblée des États parties, aux réunions et aux séances d'information, ainsi que la communication d'informations sur les activités de la Cour.

En matière d'information du public — soit la fourniture en temps opportun d'informations exactes visant à initier et sensibiliser davantage le grand public — le groupe prépare actuellement des événements susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'image de la Cour et de ses activités, définit un plan de communication en cas de crise, travaille à la refonte du site Internet de la Cour et conçoit des documents d'information de premier plan.

La sensibilisation est un processus visant à établir une communication durable et mutuelle entre la Cour et les communautés touchées par des situations faisant l'objet d'enquêtes et de poursuites. Dans ce domaine, le groupe s'est chargé de l'élaboration, à l'intention des organes, de moyens de coordonner calendrier, messages et activités afin que les mesures de sensibilisation se complètent réciproquement ; de la préparation de stratégies d'information propres à chaque situation ; et de l'élaboration d'un plan stratégique d'information détaillé. Le Greffier donnera des précisions à ce sujet dans un moment.

J'ai maintenant le plaisir de laisser la place à M. le Procureur qui va vous proposer un tour d'horizon des activités de communication de son bureau.

## **Luis Moreno-Ocampo, Le Procureur**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous parler des communications externes du Bureau du Procureur. Comme vous le savez, c'est au Greffe qu'incombe tout d'abord la responsabilité de diffuser les informations générales relatives à la Cour, dans un souci de transparence. Le Bureau du Procureur lui vient en renfort en effectuant des communications externes spécifiques visant à expliquer nos politiques et activités. Nous cherchons par là à nous assurer le soutien nécessaire à l'exécution de nos activités et, partant, à la réalisation de notre mission.

Nous avons franchi une étape. Nous avons ouvert trois enquêtes et en avons presque terminé deux. Nous avons des mandats d'arrêt. Un prisonnier a été transféré. Des procès vont débiter cette année. Une nouvelle phase voit le jour, avec à la clé de nouveaux défis.

Je souhaiterais maintenant vous faire part des derniers éléments marquants dans nos trois situations avant de me pencher sur les questions et défis liés aux communications et sur certains plans d'avenir.

### **ACTIVITÉS**

#### **République démocratique du Congo (RDC)**

Les rebondissements les plus notables depuis la dernière Assemblée des États parties se sont produits dans la situation en RDC. Je parle évidemment de l'arrestation et de la remise de Thomas Lubanga Dyilo. La CPI détient désormais son premier suspect. La Cour peut maintenant, grâce à la coopération de nombreux partenaires, entamer son premier procès cette année. Nous sommes donc reconnaissants au Gouvernement français d'avoir mis à notre disposition un avion militaire et aux membres du Comité des sanctions du Conseil de sécurité d'avoir levé l'interdiction d'entrée et de passage en transit.

Thomas Lubanga a fondé et dirigé l'une des milices les plus dangereuses en Ituri. On lui reproche d'avoir procédé à la conscription et l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités. Obliger des enfants à devenir des meurtriers est un crime extrêmement grave. L'article 54 du Statut me charge spécialement d'enquêter sur les crimes commis contre les enfants.

Il ne s'agit là que de la première affaire. L'enquête se poursuit et nous continuerons à mener des enquêtes sur d'autres crimes commis par Thomas Lubanga Dyilo. Nous enquêterons également sur d'autres crimes perpétrés par d'autres groupes en Ituri. Il importe de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une démarche structurée par étapes.

#### **Ouganda**

En Ouganda, nous œuvrons avec le Greffe à l'intensification des activités de sensibilisation et à l'application de mesures tendant à susciter le soutien nécessaire aux arrestations. La délivrance de mandats a déclenché une nouvelle dynamique. L'Ouganda, la RDC et le Soudan se sont engagés à coordonner leur action pour procéder à des arrestations et s'assurer que l'Armée de résistance du

Seigneur (ARS) ne soit tranquille nulle part. Éclatée en petits groupes en différents lieux, l'ARS est de plus en plus isolée. La sécurité s'est améliorée et doit maintenant être consolidée.

Nous poursuivons nos missions afin de parachever l'enquête sur la première affaire. Nous suivons un certain ordre : nous avons commencé par les hauts dirigeants du groupe responsables des crimes les plus graves. À l'issue de cette phase, nous évaluerons les informations recueillies sur les crimes qui auraient été commis par d'autres individus, notamment par des membres de l'armée ougandaise (UPDF), pour déterminer si les critères de gravité et de complémentarité du Statut sont remplis.

## **Darfour**

Le Darfour pose de nouveaux défis à la Cour. La situation en matière de sécurité au Darfour est telle que la conduite d'une enquête nationale ou internationale dans la région pourrait à l'heure actuelle mettre les victimes en péril. Personne ne peut mener une enquête judiciaire au Darfour. La CPI a pour avantage de pouvoir plus facilement conduire l'enquête hors de la région. Nous avons déjà interrogé des témoins dans plus de dix pays. Nous comptons brosser un tableau précis des crimes dans le prochain rapport que nous soumettrons en juin au Conseil de sécurité.

Nous avons récemment assuré deux missions au Soudan : au mois de novembre 2005 et en février 2006. Nous avons analysé les thèmes de la coopération et de la recevabilité et procédé à des entretiens. Le Soudan nous transmettra, à notre demande, des renseignements complémentaires.

L'Union africaine constituera un partenaire essentiel dans notre travail. Toute aide apportée par les États parties en appui à ce partenariat sera la bienvenue.

## **Autres situations**

Au fil de notre travail, nous avons appris que l'effet préventif peut se faire sentir même avant le début des enquêtes. Nous avons envoyé une mission en République centrafricaine afin de rassembler des informations sur la recevabilité de la situation. Une décision nationale pendant pourrait avoir une incidence sur ce point. Nous prévoyons également d'envoyer, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, une mission en Côte d'Ivoire dès que les conditions de sécurité le permettront. Cette mission pourrait avoir des vertus préventives.

## **COMMUNICATIONS EXTERNES DU BUREAU DU PROCUREUR**

Nos communications nous aident à concrétiser nos objectifs d'au moins deux façons : en obtenant le soutien et la coopération nécessaires à l'accomplissement de notre mission et en contribuant à étendre l'influence de la Cour.

En tant qu'organisme juridique chargé de mener des enquêtes, notre liberté de communication est bridée par plusieurs contraintes. Nous devons soumettre nos preuves aux juges et non aux médias. Confidentialité et discrétion sont essentielles à la protection des témoins et à l'efficacité des enquêtes.

Certaines contraintes procèdent de circonstances particulières. Il nous faut parfois, pour protéger les intérêts des victimes, faire preuve de discrétion.

Il se peut que les informations doivent être gardées sous scellés. En conséquence, il nous arrive parfois de ne pas pouvoir rendre publics des éléments nouveaux ou nos réalisations les plus notables. Nous ne pouvons divulguer ou confirmer les informations qu'à condition que les scellés aient été levés conformément à la procédure judiciaire.

Comment optimisons-nous la communication d'informations dans le respect des contraintes imposées au Bureau du Procureur ?

1. Nous engageons des discussions et un dialogue autour de nos méthodes et politiques globales.
2. Bien que la plupart des activités d'enquête doivent rester discrètes, nous nouons régulièrement le dialogue avec les communautés locales et nationales et communiquons les éléments nouveaux par le truchement de divers rapports et tribunes, telles que les séances d'information à l'intention du corps diplomatique.
3. Même pendant l'enquête, le degré de discrétion varie en fonction de l'étape considérée. Il est possible de capter l'attention à des moments clés tels que l'ouverture d'une enquête, la remise de rapports au Conseil de sécurité ou la levée des scellés sur les mandats. Le degré de discrétion peut également évoluer au gré des nécessités de l'enquête. Au Darfour, il conviendra peut-être de donner une plus grande visibilité à l'enquête dans les mois à venir.
4. Les activités générales de sensibilisation dans le cadre d'une situation peuvent être menées indépendamment des enquêtes.
5. La période des procès est idéale pour assurer une importante couverture médiatique et, partant, pour consolider l'influence de la Cour, y compris dans ses effets en termes de prévention et d'éducation.

### **Confidentialité et transparence des analyses**

Je vais vous donner quelques exemples, en commençant par l'analyse. En principe, l'analyse des communications est confidentielle. Le Statut et le Règlement de procédure et de preuve mettent l'accent sur la confidentialité des informations, la protection des auteurs des communications et la préservation de l'intégrité de nos procédures.

Nous communiquons, sous réserve de ces règles, autant d'informations que possible en réponse à l'intérêt légitime du monde extérieur. Nous avons produit un document d'orientation relatif à notre méthode d'analyse et sollicité des commentaires, et nous remanierons notre politique en matière d'analyse afin d'exposer notre méthode plus en détail.

Le 10 février, nous avons publié une importante mise à jour sur les communications reçues assortie de statistiques et d'informations sur nos analyses. Nous rendrons régulièrement compte des éléments nouveaux.

Si les réponses ne sont envoyées qu'aux auteurs des communications, nous avons annoncé que selon notre politique, les réponses les plus importantes seront publiées dans un souci de transparence. Nous ferons connaître publiquement les réponses quand une situation a fait l'objet

d'une analyse approfondie, que l'existence de cette analyse relève du domaine public et que les motifs peuvent être dévoilés sans risque pour les auteurs des communications.

Aussi avons-nous révélé les raisons ayant motivé notre décision concernant les situations en Iraq et au Venezuela. Les réactions ont fait apparaître que la publication des réponses pouvait avoir des répercussions positives, notamment en améliorant la connaissance de notre mission et des critères que nous appliquons.

### **Respect des intérêts des victimes**

Les enquêtes sur des conflits posent bien des problèmes inédits en matière de communication au Bureau du Procureur. Je pense par exemple à l'Ouganda et aux intérêts des victimes.

En Ouganda, au tout début, de nombreux dirigeants communautaires nous ont exhortés à faire preuve de discrétion pour ne pas aggraver les conditions de sécurité et éviter de nuire aux négociations visant la fin du conflit. Nous avons donc évité toute publicité pendant les premiers mois d'enquête, prouvant ainsi la compatibilité entre justice et efforts de paix. Il était de notre devoir de respecter les victimes et cet effort s'est vu récompensé par la coopération, dans le cadre de notre enquête, des communautés locales avec lesquelles nous avons pu tisser des liens.

Nous avons ouvert un dialogue nourri avec les dirigeants communautaires et avons réussi à faire passer l'idée que nous apportons la composante justice à une approche plus large. Même les médiateurs du processus de paix se penchent maintenant sur la manière de travailler parallèlement aux efforts déployés en faveur de la justice et des arrestations. En découle un cadre favorisant davantage la coopération, les arrestations et la réussite de notre mission. La Cour exploite désormais ces réseaux dans le cadre de ses programmes de sensibilisation. Ceux-ci se sont multipliés l'an passé et continueront sur cette voie.

### **Complexité des concepts, polarisation des populations**

Parfois, nous devons communiquer des messages portant sur des concepts complexes, exercice particulièrement difficile dans des milieux polarisés où les différents camps peuvent s'attacher à différents messages.

L'exemple de l'Ouganda et du débat sur les intérêts de la justice vaut encore une fois. D'aucuns ont parfois déformé notre position en posant que nous avions mis un terme à l'enquête pour faire place au processus de paix alors que d'autres l'interprétaient comme de l'indifférence vis-à-vis du processus de paix.

En réalité, nous menions notre enquête conformément à notre mandat. Nous avons également recueilli des informations sur les intérêts de la justice, ainsi que nous le commande le Statut. Nous avons relevé la *possibilité légale* offerte par le Statut de mettre fin à notre action si les strictes exigences liées aux « intérêts de la justice » étaient remplies, même si les informations n'ont jamais satisfait à ce critère. Nous avons réussi, de par notre calendrier et notre discrétion, à ne pas nuire aux autres initiatives, tout en maintenant le rythme des enquêtes.

C'est grâce au dialogue avec les organisations et partenaires locaux que nous avons pu finalement nous faire comprendre.

### **Renforcement de la coopération avec les différents partenaires**

À titre de dernier exemple de défis en matière de communication, citons la nécessité d'instaurer des liens de coopération. Quelques observateurs ont exprimé des inquiétudes quant aux relations, selon eux inopportunes, entretenues avec certains gouvernements ou organismes. Il peut s'ensuivre une perception erronée de notre travail et par là même des difficultés en matière de communication externe.

Soyons clairs. La justice internationale repose sur la coopération internationale. Il est impossible de conduire des enquêtes sans un appui extérieur, en particulier des États. Il est essentiel que les États sur le territoire desquels des enquêtes sont en cours nous autorisent à aller sur le terrain pour rassembler des preuves et prendre des mesures de sécurité. La coopération de ces États est également primordiale en vue des arrestations. Pour garantir l'efficacité des enquêtes, il est de mon devoir de solliciter la coopération des États et d'autres partenaires susceptibles de nous aider.

Il nous importera d'indiquer clairement que nous nous efforcerons d'obtenir informations et preuves de toutes les sources possibles. Ce sont les preuves et elles seules qui aiguillent les enquêtes. Et nous poursuivrons sur cette voie en toute impartialité.

### **Étapes à venir**

L'efficacité des efforts de communication est essentielle à nos activités et à la consolidation de notre influence. En RDC, nous expliquons que le mandat délivré à l'encontre de M. Lubanga ne constitue qu'une étape du processus et que nous mettons en lumière le problème souvent oublié des enfants soldats. Au Darfour, nous ferons parler de nous dans les mois à venir. Nous devons expliquer aux différents publics au Soudan et au sein de la communauté internationale que l'enquête se poursuit avec la même intensité et dans le respect de la société soudanaise.

En Ouganda, la diffusion de messages radiophoniques annonçant la délivrance de mandats illustre bien la contribution de l'information publique aux activités. Ces messages semblent avoir concouru à des défections, affaiblissant ainsi l'ARS. L'annonce publique de la délivrance de mandats — qui a pour effet de dissuader les personnes fournissant approvisionnement et soutien à l'ARS — conjuguée aux accords conclus avec l'Ouganda, la RDC et le Soudan, se traduit par la multiplication des chances d'arrestation.

Nous mettons actuellement au point une stratégie de communication externe propre au Bureau du Procureur qui viendra compléter celle adoptée à l'échelle de la Cour.

Nous avons pris part à des réunions stratégiques régulières avec des États parties et des ONG, réunions qui se sont révélées particulièrement propices à l'exposé de nos politiques et activités et au recueil de réactions utiles à leur amélioration.

Le Bureau du Procureur formule actuellement des politiques axées sur divers thèmes, dont nous sommes désireux de débattre avec des États parties et des ONG. Ce dialogue constitue une

composante essentielle de notre stratégie de communication externe. Si vous comprenez notre travail, nos messages et notre influence n'en seront que plus forts.

La construction d'un réseau scientifique réunissant universitaires et instituts de recherche nous aidera également à façonner notre réflexion et à valoriser notre travail. Si les personnes susceptibles d'évaluer le travail de la CPI sur le plan théorique méconnaissent les contraintes particulières qui s'imposent à elle, sa légitimité pourrait s'en trouver compromise.

La communication est un phénomène bidirectionnel. Un procureur international fait des choix qui seront inmanquablement matière à controverse. Prenons l'affaire Milosevic. Le Procureur pouvait soit constituer un vaste dossier historique soit porter des accusations très ciblées. Les deux options étaient valables. Le Procureur est aujourd'hui critiqué pour avoir choisi la formule la plus extensive. J'opterai pour ma part pour la formule la plus restrictive. Un jour, ma démarche sera également désapprouvée. En somme, nous savons que nos choix éveilleront toujours des contestations, nous sommes prêts à expliquer nos raisons et à échanger des vues. Notre indépendance n'est pas mise en péril par les points de vue extérieurs pour autant qu'ils s'inscrivent dans un dialogue pertinent. J'espère que nous pourrons, dans le cadre de la procédure d'élaboration de notre politique, trouver des moyens de poursuivre et d'enrichir ce dialogue.

La Cour voit s'ouvrir une très bonne phase, apportant son lot de nouveaux défis. Nous vous remercions de votre coopération mais nous devons redoubler d'efforts. Nous avons impérativement besoin de votre aide pour réussir à arrêter les dirigeants de l'ARS et mettre fin à leurs activités. Nous avons besoin de votre aide pour dégager de nouvelles affaires en RDC et mettre un terme aux crimes et à l'impunité au Darfour.

Je vous remercie de votre attention.

## **Bruno Cathala, Registrar/Le Greffier**

Vos Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous à l'occasion de la 6<sup>e</sup> réunion d'information diplomatique.

Je tenterai, dans cette brève présentation, de vous fournir un aperçu global des activités de sensibilisation de la Cour dans les pays où le procureur mène actuellement des enquêtes qui visent à mettre en place un dialogue constant avec les communautés locales, afin de rendre la Cour accessible et compréhensible aux personnes victimes de crimes qui relèvent de la juridiction de la CPI.

C'est pour nous une grande satisfaction de sentir, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, le soutien et l'engagement impressionnants des États parties comme vous l'avez exprimés lors de la dernière Assemblée des États parties. L'Assemblée a souligné à cette occasion à quel point il était important d'impliquer les sociétés touchées par les enquêtes. Nous sommes dans le même état d'esprit ; nous voulons que les communautés ayant souffert des crimes qui font l'objet des enquêtes du bureau du procureur puissent d'abord comprendre le mandat de la Cour et ensuite qu'elles puissent suivre les procédures judiciaires qui se dérouleront à la CPI. Il faut qu'elles soient en mesure de s'approprier la justice internationale. Que celle-ci devienne leur justice.

La CPI s'est ainsi fermement engagée à rendre une justice publique et transparente. La sensibilisation est une composante inhérente à une justice publique.

Les activités d'information et de sensibilisation du public d'ores et déjà mises en place par la Cour représentent une étape sur cette voie. C'est ce que j'aimerais d'abord vous exposer brièvement (I). Nous sommes cependant conscients que des efforts supplémentaires doivent être fournis comme je le soulignerai dans la seconde partie de mon intervention (II).

### I. Stratégies spécifiques à une situation

#### a) L'inclusion dans une stratégie intégrée

La CPI a élaboré des stratégies spécifiques aux situations pour répondre le plus efficacement possible aux problèmes particuliers qui existent dans chaque pays où elle est active et pour s'assurer que les besoins spécifiques des communautés victimes sont pris en compte. Ces stratégies s'appuient sur la Stratégie intégrée de la CPI en matière des relations extérieures, d'information publique et de sensibilisation qui a été décrite par le Président.

Le fait d'être déjà engagée sur le terrain, notamment par le biais des bureaux de la Cour, a permis à la Cour de tirer les premières leçons de son action qui ont été incorporées dans les stratégies élaborées. Celles-ci ont été affinées par des consultations avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Elles prennent pleinement en compte le contexte dans lequel travaille la CPI, y compris lorsqu'il s'agit de définir les buts et les objectifs généraux, les partenaires clés et les différents publics visés, les messages et les points d'information.

La terminologie et le langage employés dans les messages doivent être immédiatement compréhensibles par ceux auxquels ils sont destinés, tout en évitant de susciter des attentes qui ne pourraient être satisfaites. Les messages ont été élaborés pour répondre aux préoccupations spécifiques et/ou aux différents besoins d'information des groupes visés.

Ces documents sont appelés à évoluer. A cette fin, ils seront régulièrement évalués et affinés en fonction de l'expérience de la Cour sur le terrain et des consultations avec les partenaires locaux.

#### b) Les activités de sensibilisation par situation

### RDC

La Cour a mené diverses activités de sensibilisation ces 18 derniers mois, faisant intervenir des experts de l'Unité de la participation des victimes et des réparations, de la Section de l'information et de la documentation, de la Division d'aide aux victimes et aux témoins, et parfois de membres du BdP ou des représentants de la défense.

En conduisant ces actions, la Cour a noué des relations avec des organismes, institutions et organisations aux niveaux international, national et local au Congo. Ces activités ont eu lieu dans toute la RDC non seulement à Kinshasa mais également en divers lieux comme Kisangani, Bunia, Bukavu, Lubumbashi, Goma. Ils ont consistés en des réunions d'information bilatérales, des ateliers, des séminaires et des activités de formation tous conçus de manière à répondre aux besoins particuliers des participants. Ceux-ci comprenaient notamment des magistrats et autres fonctionnaires de justice, des avocats, les agences des Nations Unies présentes sur le terrain, des représentants d'ONG, des représentants de l'église et des étudiants. Juste pour vous donner un exemple, au cours de l'une de ces activités, la Cour a touché plus de 50 représentants d'ONG, 100 étudiants en droit et sciences politiques de l'Université de Kinshasa et 100 étudiants en journalisme de l'Institut de journalisme l'IFASIC.

La radio étant l'un des outils les plus efficaces en RDC, une série spéciale intitulée « Comprendre la CPI » a été diffusée (à l'échelle nationale) en français et dans les langues locales, en association avec Radio Okapi et avec la coopération d'experts des médias de la RDC. En plus, la coopération a été étendue à d'autres stations radio de Bunia et Goma.

La Cour s'est appuyée sur le coordonnateur de la CPI chargé de la communication en résidence à Kinshasa pour mettre en œuvre ces activités.

Le travail sur le terrain réalisé par la Cour en R.D.C. a été déterminant pour préparer la population locale à la remise à la Cour de Thomas Lubanga Dyilo. Le vendredi 17 mars 2006, la Chambre préliminaire I a levé les scellés dont faisait l'objet le mandat d'arrêt délivré contre M. Thomas Lubanga. La Cour a rapidement émis un communiqué de presse le jour même et a organisé une conférence de presse dès le samedi. Une liaison téléphonique avec des journalistes de Kinshasa a

été établie, leur donnant ainsi l'opportunité d'adresser directement leurs questions et préoccupations concernant la remise à la Cour de M. Lubanga. Pendant que nous parlons, le Porte-parole de la Cour fournit encore des informations précises aux medias, ONG, etc... L'audience de première comparution tenue lundi devant la Chambre préliminaire I fut diffusée en R.D.C., donnant ainsi la possibilité à la population de suivre les procédures judiciaires telles qu'elles se sont déroulées à La Haye. J'ai donné personnellement des entretiens à différentes stations de radio afin d'expliquer le contexte judiciaire et les étapes à venir.

## Ouganda

Pour des considérations de sécurité et vu la nécessité de conduire le travail de la Cour sur le terrain d'une manière qui ne contrarie pas les initiatives de paix locales, de juillet 2004 à mars 2005, l'action de sensibilisation a été menée avec discrétion, par des consultations régulières avec les principaux acteurs dans le Nord de l'Ouganda. Il est important de souligner que cette discrétion a été demandée par les communautés victimes elles-mêmes.

De mars 2005 jusqu'à aujourd'hui, la Cour est sortie de sa relative discrétion et a fait davantage connaître ses activités de sensibilisation publique dans le Nord de l'Ouganda, s'engageant ouvertement avec les partenaires qu'elle s'avait identifiés au cours de la première période d'enquête.

Ces activités de sensibilisation ont, entre autre, inclus :

- des consultations sur les supports de sensibilisation de la CPI avec des représentants des médias en poste à Kampala et dans le Nord de l'Ouganda;
- la distribution de matériel de sensibilisation comme « Comprendre la CPI » adapté à la situation en Ouganda à des journaux locaux comme New Vision et the Monitor (env. 78 000 brochures);
- des séminaires avec la participation de l'Association ougandaise des avocats, des autorités judiciaires ougandaises et d'avocats.

Au moment où je m'adresse à vous, quatre ateliers se déroulent dans le Nord de l'Ouganda avec plus de 100 ONG venant de quatre districts du nord, en collaboration avec les Forums de district d'ONG et la Coalition ougandaise sur la CPI. Un atelier de deux jours se tiendra aussi à Gulu avec 50 chefs traditionnels Acholi, en partenariat avec le chef suprême des Acholi, Rwot David Acana II. Les communautés religieuses ont également été impliquées dans nos programmes de sensibilisation.

Je me rendrai aussi à la fois en RDC et en Ouganda la première semaine d'avril, conformément à mon engagement de maintenir un dialogue étroit avec nos partenaires sur le terrain et renforcer la visibilité de la Cour auprès des communautés affectés par les crimes qui font l'objet des enquêtes.

Dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation tant en RDC qu'en Ouganda, la CPI a utilisé des supports écrits ou oraux pour la sensibilisation, dont certains sont déjà traduits dans les langues locales (comme l'attesso, l'acholi, le swahili, etc.). Ils ont été conçus de manière à répondre aux questions fréquentes qui traduisent les préoccupations de ces communautés. Ces matériels fournissent notamment des informations sur la Cour en général, les droits de la défense, les droits des victimes devant la CPI, le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Ils sont conçus de manière à répondre aux besoins particuliers de chaque groupe cible et sont rédigés dans une langue facile à comprendre. Outre les matériels imprimés, la Cour a réalisé des programmes et des

interviews radio qui sont un moyen efficace de toucher les communautés locales, en particulier les illettrés. Ils sont largement diffusés dans les pays concernés par une situation.

## **Darfour**

Comme vous le savez, les conditions de sécurité au Darfour poseraient un certain nombre de problèmes à la Cour si celle-ci devait mener des activités de sensibilisation directes dans cette région. Nous étudions soigneusement l'impact potentiel qu'auraient de telles activités. Toutefois, un document de pré-évaluation des besoins d'information des acteurs sur le terrain a été rempli et a fourni une contribution précieuse à la stratégie spécifique à la situation actuellement à l'étude. Pour élaborer cette stratégie, la Cour a bénéficié des conseils et de l'expertise particulière d'acteurs externes.

La Cour a saisi diverses occasions pour engager le dialogue avec les membres de la société civile et nouer des partenariats, et a rencontré certains de ces acteurs à son Siège à diverses reprises.

L'expérience du terrain acquise par la Cour jusqu'à présent, les réactions reçues de nos partenaires sur le terrain, la précieuse contribution que vous avez apportée à la Cour à de nombreuses occasions, démontrent que du travail reste à faire.

## **II. Ce qu'il reste à faire**

Afin de garantir l'efficacité et la pérennité des activités d'information et de sensibilisation du public sur le long terme, des évaluations et des examens réguliers des activités de la Cour et des projets menés sur le terrain en coopération étroite avec ses partenaires sont essentiels.

Ce que nous avons fait jusqu'à présent ressemble davantage à un travail d'artistes pointilliste. Oui nous sommes allés sur le terrain pour expliquer ; certes nous avons pu « monter » des opérations de communication, comme au début de la semaine pour la RDC. Il n'empêche ; nous pêchons encore par manque de régularité, par impossibilité d'assurer des suivis. Nos partenaires, les Etats comme les organisations non gouvernementales, nous le répète : il existe un déficit de communication. Et nous sommes inquiets à l'approche des échéances judiciaires. Il était très frappant de constater durant la conférence de presse de samedi dernier que même la communauté journalistique de La Haye, pourtant la plus au fait de la justice pénale internationale, ignorait en grande partie la procédure devant la Cour. Leurs questions reflétaient leur grande incompréhension car leur seule référence était la procédure du TPIY !

Il est donc urgent de renforcer nos capacités.

C'est pourquoi à partir des documents stratégiques existants (Stratégie intégrée pour les relations extérieures, l'information publique et la sensibilisation, stratégies spécifiques à une situation pour la RDC, l'Ouganda et le Darfour), ainsi que de notre expérience et des leçons apprises sur le terrain, la Cour élabore un plan stratégique détaillé sur la sensibilisation. Des travaux préparatoires sont en cours à cet effet.

Ce plan contiendra une évaluation des objectifs de la Cour en matière de sensibilisation, la structure et les ressources nécessaires que nous estimons indispensable pour que nous puissions agir efficacement, ainsi que des indicateurs pour mesurer nos résultats. Dans la préparation de ce plan, la Cour veut tenir compte de l'expérience précieuse des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et de la Cour spéciale pour la Sierra Leone, ainsi que celle d'organisations non gouvernementales. Le plan se gardera d'oublier le rôle des acteurs qui, autour de la Cour, développent également des programmes de sensibilisation sur la justice internationale.

Ce plan sera prêt pour la prochaine Assemblée des Etats Parties et le budget y afférant sera inclus dans notre projet budgétaire pour l'année 2007. Il sera bien entendu établi en lien avec la vision que la Cour développe dans son Plan Stratégique.

Je vous remercie de votre attention.

## **Renan Villacis, Fonctionnaire responsable du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

M. le Président,  
M. le Procureur,  
M. le Greffier,  
Excellences,  
Mesdames et messieurs,

J'ai le grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour évoquer certains des derniers événements majeurs relatifs aux États parties et à la Cour. L'intervention du Secrétariat sera brève dans la mesure où la plupart des informations se trouvent déjà dans les documents qui vous ont été remis.

### **Cinquième session de l'Assemblée**

Les invitations à la cinquième session de l'Assemblée (ICC-ASP/S/5/04), qui doit se tenir à La Haye du 23 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006, et à la reprise de la cinquième session prévue à New York, du 29 au 31 janvier 2007, ont été envoyées le 6 février 2006 à tous les États.

### **Quatrième session et reprise de la quatrième session de l'Assemblée**

Des copies papier des documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée (ICC-ASP/4/32) ont été envoyées le 10 février 2006 aux États parties.

Des copies papier des documents officiels de la reprise de la quatrième session de l'Assemblée (ICC-ASP/4/37) seront envoyées la semaine prochaine aux États parties.

### **Bureau**

Le 14 février 2006, le Bureau a reformé ses deux groupes de travail, sis à La Haye et New York.

Le groupe de travail de La Haye a tenu deux réunions — le 23 février et le 10 mars 2006 — pour discuter des locaux provisoires. Une troisième réunion est prévue le 29 mars 2006. Le Bureau attend que le groupe de travail de La Haye achève son rapport sur les locaux provisoires avant d'entamer les consultations requises avec les États parties à New York et de remettre son rapport au Comité du budget et des finances.

Merci de votre attention.